



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 22 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le VINGT-DEUX AVRIL à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents

Daniel VAILLEAU, Maire, Bérangère GILLE, Pascal OLIVO, Agnès FRIEDMANN, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, Adjoints au Maire, Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, James FLAESCH, Denis BROWNE, Marcel SYLVESTRE, Agnès LOTRAM, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Olivia EYCHENNE, Marie-Hélène NIVET, Denis BRIAND, Christelle MENANTEAU, Béatrice LARREA, Hélène PIGEONNIER, Conseillers Municipaux

Absent – Procuration

Vincent DUBOY (Procuration : Marie-Hélène NIVET) jusqu'au vote des représentants du SIAH Aytré-La Jarne-Angoulins

Absente

Olivia EYCHENNE

Secrétaire de séance : Sophie BEAUCHAMPS

Date de la convocation : 15 Avril 2014

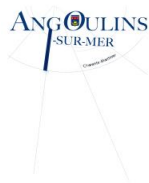
Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
-	Présents, Absents, Procurations	14 0055
-	Sommaire	14 0055
-	Ordre du jour	14 0056
	Grille des délibérations	14 0055 - 14 0056
-	Compte-rendu	14 0057 - 14 0063
-	Grille des signatures	14 0064
Délibérations		
22/2014	Administration générale : Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués	10 0065
23/2014	Administration générale : Installation d'une Conseillère Municipale	10 0066
24/2014	Administration générale : Formation des commissions municipales	10 0067-10068
25/2014	Administration générale : Désignation de délégués au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime	10 0069
26/2014	Administration générale : Désignation de délégués au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement rural (SDEER)	10 0070
27/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Syndicat de l'Union des Marais de la Charente-Maritime	10 0071
28/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Syndicat Départemental des Eaux de la Charente-Maritime	10 0072
29/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique : AYTRE-LA JARNE-ANGOULINS	10 0073
30/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Saint-Jean-des-Sables : Angoulins, Chatellaillon, La Jarne, Salles/Mer, Saint-Vivien, Croix-Chapeau	10 0074
31/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Syndicat Départemental de construction et d'entretien de la voirie des Communes de la Charente-Maritime	10 0075
32/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein de l'association des Marais ostréicoles et Gâts d'Angoulins	10 0076
33/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal à vocation unique : SIVU Gendarmerie Angoulins/Chatellaillon	10 0077
34/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Centre Aquatique de Chatellaillon-Plage (groupe de travail)	10 0078
35/2014	Administration générale : Désignation de Conseillers au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	10 0079



Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
Délibérations		
36/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Conseil Portuaire du Port du Loiron	10 0080
37/2014	Administration générale : Désignation de Conseillers au sein du Conseil d'Administration des Pompes Funèbres La Rochelle-Ré-Aunis	10 0081
38/2014	Administration générale : Désignation du correspondant Défense	10 0082
39/2014	Administration générale : Désignation de délégués représentant la Commune au Conseil des Ecoles	10 0083
40/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein d'Angoul'Loisirs	10 0084
41/2014	Administration générale : Désignation de délégués au sein du Comité de Jumelage <i>Angoulins/Panticosa</i>	10 0085
42/2014	Administration générale : Délégation du Conseil Municipal au Maire	10 0086



REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

SALLE EUROPE

LE MARDI 22 AVRIL 2014

A 19 H 00

Affiché le 16 Avril 2014

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE

- 1 – Installation d'une Conseillère Municipale
- 2 – Désignation des commissions et des représentants extérieurs
- 3 – Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués
- 4 – Délégation du Conseil Municipal au Maire

II – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Daniel VAILLEAU

Compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Installation d'un Conseiller Municipal

Suite à la démission de Monsieur Raymond **NORMAND**, Conseiller Municipal, le 5 Avril 2014, Monsieur le Maire indique qu'il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à l'installation de Christel **MENANTEAU**, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu. Suite aux échanges avec Monsieur le Maire, Madame Christel **MENANTEAU** a accepté de siéger au conseil municipal

Le Conseil Municipal sera composé comme suit :

Fonction	Qualité	Nom, Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenu par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M .	VAILLEAU Daniel	21/09/1948	05/04/2014	1025
Premier adjoint	Mme	GILLE Bérandère	26/01/1948	05/04/2014	1025
Deuxième Adjoint	M.	OLIVO Pascal	29/03/1964	05/04/2014	1025
Troisième Adjoint	Mme	FRIEDMANN Agnès	14/03/1968	05/04/2014	1025
Quatrième Adjoint	M.	CEZARD Gérard	23/04/1951	05/04/2014	1025
Cinquième Adjoint	Mme	DAVID Pascale	21/02/1971	05/04/2014	1025
Sixième Adjoint	Mme	LEPESANT Catherine	05/02/1972	05/04/2014	1025
Septième Adjoint	M.	BAIDARACHVILLY Nicolas	09/08/1970	05/04/2014	1025
Huitième Adjoint	M.	CARDIN Jean-Pierre	27/03/1941	05/04/2014	1025
Conseillère Municipale	Mme	FUMOLEAU Jacqueline	13/08/1937	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	MORISSET Alain	02/08/1946	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	FLAESCH James	14/11/1951	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	BROWNE Denis	18/07/1952	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	SYLVESTRE Marcel	28/10/1956	05/04/2014	1025
Conseillère Municipale	Mme	LOTRAM Agnès	21/12/1959	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	LAFFARGUE Pascal	05/06/1961	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	AUDAU Philippe	04/10/1963	05/04/2014	1025
Conseillère Municipale	Mme	PICHOT Nathalie	13/04/1964	05/04/2014	1025
Conseillère Municipale	Mme	LAILLET Soline	29/08/1965	05/04/2014	1025
Conseillère Municipale	Mme	BEAUCHAMPS Sophie	12/01/1968	05/04/2014	1025
Conseillère Municipale	Mme	EYCHENNE Olivia	03/06/1980	05/04/2014	1025
Conseiller Municipal	M.	DUBOY Vincent	30/05/1959	05/04/2014	853
Conseillère Municipale	Mme	NIVET Marie-Hélène	07/08/1959	05/04/2014	853
Conseiller Municipal	M.	BRIAND Denis	23/05/1979	05/04/2014	853
Conseillère Municipale	Mme	LARREA Béatrice	19/01/1983	05/04/2014	853
Conseillère Municipale	Mme	MENANTEAU Christel	11/07/1975	05/04/2014	853
Conseillère Municipale	Mme	PIGEONNIER Hélène	03/02/1958	05/04/2014	246

2 – Désignation des commissions et des représentants extérieurs

a/ Les commissions municipales

Monsieur le Maire précise que les commissions municipales peuvent être permanentes pendant toute la durée du mandat ou être temporaires (limitées à une catégorie d'affaires ou à l'étude d'un seul dossier)

Elles ont un rôle d'instruction, de préparation des décisions du Conseil Municipal et ne peuvent émettre que des propositions. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Il est possible d'associer des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal.

Le Maire en est Président de droit, l'Adjoint ou Conseiller délégué, Vice-président et un Conseiller en sera désigné rapporteur.

Dans les communes de + de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, **chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant**

Monsieur le Maire indique que les commissions sont structurées en fonction des délégations.

Il propose au Conseil Municipal de :

- **CONSTITUER** la liste des commissions municipales :

Commissions permanentes

- Commission Education, Enfance, Jeunesse
- Commission Culture, Vie Associative, Sports
- Commission Patrimoines, Environnement, Littoral
- Commission Démocratie locale, Communication
- Commission Solidarité, Emploi, Logement
- Commission Urbanisme et Travaux
- Commission Commerce, Tourisme
- Commission Finances (Sous-groupe temporaire Analyse prospective : plan pluri-annuel des investissements PPI et fiscalité)

Commission temporaire

- Transition numérique

- **FIXER** le nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission comme suit :

- 7 Conseillers Municipaux : Liste Majorité
- 1 Conseiller Municipal : Liste Minorité A
- 1 Conseiller Municipal : Liste Minorité B

Soit 9 membres plus Monsieur le Maire, Président de droit

Madame Béatrice **LARREA** fait remarquer qu'il n'y a pas de commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire répond que la constitution de la commission d'appel d'offres peut être envisagée à tout moment du mandat et qu'elle est obligatoire pour toute opération supérieure à 5.125.000 € H.T. de travaux ; cas extrêmement rare pour une commune comme Angoulins.

Madame Hélène **PIGEONNIER** constate qu'*Animation vie locale* ne figure pas au sein des commissions. Monsieur le Maire répond que cette thématique sera traitée par la commission *Culture, Vie associative et Sports* ;

Le Conseil Municipal valide la création de huit commissions permanentes et d'une commission temporaire et fixe à neuf le nombre de conseillers plus le Maire, Président de droit.

VOTE : Unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les conseillers municipaux qui siègent au sein des commissions.

Le Conseil Municipal valide la composition des commissions :

1/ Commissions permanentes :

- ✚ Commission Education, Enfance, Jeunesse
Catherine LEPESANT, Bérangère GILLE, Agnès FRIEDMANN, Nicolas BAIDARACHVILLY, Agnès LOTRAM, Nathalie PICHOT, Oliva EYCHENNE, Denis BRIAND, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Culture, Vie Associative, Sports
Agnès FRIEDMANN, Bérangère GILLE, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Agnès LOTRAM, Soline LAILLET, Olivia EYCHENNE, Denis BRIAND, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Patrimoines, Environnement, Littoral
Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Jean-Pierre CARDIN, Marcel SYLVESTRE, Jacqueline FUMOLEAU, Pascal LAFFARGUE, Sophie BEAUCHAMPS, Béatrice LARREA, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Démocratie locale, Communication
Nicolas BAIDARACHVILLY, Bérangère GILLE, Agnès FRIEDMANN, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Jacqueline FUMOLEAU, Philippe AUDAU, Marie-Hélène NIVET, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Solidarité, Emploi, Logement
Bérangère GILLE, Agnès FRIEDMANN, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Jacqueline FUMOLEAU, Nathalie PICHOT, Sophie BEAUCHAMPS, Béatrice LARREA, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Urbanisme et Travaux
Gérard CEZARD, James FLAESCH, Pascale DAVID, Jean-Pierre CARDIN, Denis BROWNE, Pascale LAFFARGUE, Soline LAILLET, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Commerce, Tourisme
Marcel SYLVESTRE, Gérard CEZARD, Nicolas BAIDARACHVILLY, Denis BROWNE, Agnès LOTRAM, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Marie-Hélène NIVET, Hélène PIGEONNIER
- ✚ Commission Finances
Pascal OLIVO, Bérangère GILLE, Agnès FRIEDMANN, Gérard CEZARD, Jean-Pierre CARDIN, Marcel SYLVESTRE, Alain MORISSET, Christel MENANTEAU, Hélène PIGEONNIER

2/ Commission temporaire

- ✚ Transition numérique
Philippe AUDAU, Pascal OLIVO, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER

VOTE : Unanimité

b/ Intercommunalité : Désignation des délégués représentant la commune au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour désigner les représentants des syndicats, il convient de procéder à un vote à bulletin secret. Il mentionne qu'une place a été laissée aux minorités ; sur dix-sept représentations, huit postes de délégués leur sont ouverts dont trois postes de titulaires.

1/ Syndicat départemental pour l'informatisation des Collectivités de la Charente-Maritime (siège social : Saintes)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Informatique a pour mission de :

- Conseiller au préalable le choix des outils métiers, à l'architecture réseau, à l'organisation
- Installer des matériels et logiciels, assistance logicielle (hotline, télémaintenance sur site)

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont :

Délégué titulaire :

✚ Monsieur Philippe AUDAU 26 voix

Délégués suppléants :

✚ Monsieur Pascal OLIVO 26 voix

✚ Monsieur Nicolas BAIDARACHVILLY 26 voix

2/ Syndicat Départemental de construction et d'entretien de la voirie des Communes de la Charente-Maritime - (Siège social : Saintes)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la Voirie de la Charente-Maritime a en charge :

- Etude et préparation des programmes de travaux de création et d'entretien des voies communales et chemins ruraux
- Exécution des travaux de voirie : revêtements superficiels – travaux en période hivernale – point à temps automatique

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner trois délégués titulaires.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont :

▪ Monsieur James FLAESCH 26 voix

▪ Monsieur Pascal LAFFARGUE 26 voix

▪ Monsieur Gérard CEZARD 25 voix

▪ Monsieur Vincent DUBOY 1 voix

Ont été désignés pour représenter la commune au Syndicat Informatique de Charente-Maritime en tant que :

Délégués titulaires :

✚ Monsieur James FLAESCH

✚ Monsieur Pascal LAFFARGUE

✚ Monsieur Gérard CEZARD

3/ Syndicat départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural (SDEER) – (Siège social :
Saintes)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural a en charge :

- ✚ L'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité ainsi qu'à la fourniture d'électricité.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont :

✚ <u>Délégué titulaire</u>	: Monsieur James FLAESCH	26 voix
✚ <u>Délégués suppléants</u>	: Monsieur Jean-Pierre CARDIN	26 voix
	Monsieur Nicolas BAIDARACHVILLY	26 voix

4/ Syndicat mixte de l'Union de Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) – (Siège social :
Périgny)

Monsieur le Maire indique que l'UNIMA a pour objet d'apporter une aide opérationnelle, technique et de montage financier pour toute opération d'aménagement, de construction, d'entretien, d'exploitation, de conservation de tous les ouvrages se rapportant notamment à l'hydraulique et à la protection des milieux.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner un délégué titulaire pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est :

<u>Délégué titulaire</u>		
✚	Monsieur Jean-Pierre CARDIN	26 voix

5/ Syndicat Départemental des Eaux de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Angoulins, Chatellaillon-Plage, Salle/Mer, Saint Vivien a été dissous par arrêté préfectoral du 20 Décembre 2013. A compter du 1^{er} Janvier 2014, les Communes sont directement adhérentes au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime. Celui-ci a pour objet d'alimenter en eau potable les Communes adhérentes.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont :

<u>Délégué titulaire</u>		
✚	Monsieur James FLAESCH	26 voix
<u>Délégué suppléant</u>	:	
✚	Monsieur Jean-Pierre CARDIN	26 voix

6/ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) Aytré-La Jarne-Angoulins-
(Siège social : Aytré)

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal d'aménagement Hydraulique *Aytré – La Jarne - Angoulins* (SIAH) est l'organisme qui gère les ouvrages réalisés dans le cadre du PAPI. Il a pour objectif de :

- Lutter contre la submersion marine et les inondations du territoire afin d'assurer la protection des personnes et des biens
- Favoriser par toute réalisation appropriée la retenue des eaux de la nappe phréatique
- Assurer l'entretien et la gestion des ouvrages de défense de côte
- Améliorer la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin hydraulique sur son territoire

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont :

Les quatre délégués titulaires :

• Madame Pascale DAVID	26 voix
• Monsieur Jean-Pierre CARDIN	26 voix
• Monsieur Gérard CEZARD	26 voix
• Monsieur Vincent DUBOY	15 voix
• Madame Hélène PIGEONNIER	8 voix
• Monsieur Pascal OLIVO	1 voix
• Monsieur Marcel SYLVESTRE	1 voix

Les quatre délégués suppléants

✚ Monsieur Pascal OLIVO	25 voix
✚ Madame Agnès FRIEDMANN	26 voix
✚ Monsieur Nicolas BAIDARACHVILLY	26 voix
✚ Madame Hélène PIGEONNIER	13 voix
✚ Vincent DUBOY	10 voix
✚ Catherine LEPESANT	2 voix

Ont été désignés pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) Aytré – La Jarne – Angoulins en tant que :

Délégués titulaires :

✚ Madame Pascale DAVID
✚ Monsieur Jean-Pierre CARDIN
✚ Monsieur Gérard CEZARD
✚ Monsieur Vincent DUBOY

Délégués suppléants

✚ Madame Agnès FRIEDMANN
✚ Monsieur Nicolas BAIDARACHVILLY
✚ Monsieur Pascal OLIVO
✚ Madame Hélène PIGEONNIER

*Monsieur Vincent **DUBOY** arrive pour siéger et prend part au vote au sein du Conseil Municipal.*

7/ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Saint-Jean-des-Sables (Siège social : Chatellaillon)

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique a pour objectif de :

- ✚ Entretien des canaux et leurs ouvrages de régulation (eaux pluviales)
- ✚ Assurer le fonctionnement de la station de rejet à la mer de Saint Jean des Sables

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont :

- Monsieur James FLAESCH (26 voix)
- Monsieur Jean-Pierre CARDIN (25 voix)
- Madame Pascale DAVID (26 voix)
- Madame Béatrice LARREA (19 voix)
- Monsieur Gérard CEZARD (7 voix)

Ont été désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Saint-Jean-des-Sables (Siège social : Chatellaillon) en tant que :

Les Délégués titulaires :

- ✚ Monsieur James FLAESCH
- ✚ Monsieur Jean-Pierre CARDIN

Les Délégués suppléants :

- ✚ Madame Pascale DAVID
- ✚ Madame Béatrice LARREA

8/ Association des Marais ostréicoles et gâts d'Angoulins

Monsieur le Maire expose que l'Association des Marais ostréicoles et Gâts d'Angoulins a en charge :

- L'entretien les ouvrages existants sur le marais du chay
- L'exécution des travaux nécessaires à l'alimentation en eau de mer des étangs à poissons et claires à huîtres
- Le maintien des conditions de salubrité imposées à l'exploitation ostréicole

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est :

- ✚ Délégué titulaire : Monsieur Jean-Pierre CARDIN 26 voix

9/ Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : SIVU Gendarmerie Angoulins/Chatellaillon-Plage

Monsieur le Maire indique que le SIVU Gendarmerie Angoulins/Chatellaillon-Plage a pour objet la construction et la gestion d'un casernement de gendarmerie à Angoulins.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est :

Délégués titulaires :

- ✚ Monsieur Daniel VAILLEAU 26 voix
- ✚ Madame Bérangère GILLE 26 voix

c/ Désignation des délégués représentant la Commune au sein des organismes publics

1/ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire précise que les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale et au mode de désignation des administrateurs élus et nommés, sont codifiées aux articles L123-6 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles

Le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est présidé de droit par le Maire et composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile (UDAF – associations caritatives etc...), dans une proportion de 8 minimum et 16 maximum.

Le CCAS était auparavant composé de **8 membres**.

Il est proposé au Conseil Municipal de le renouveler dans la même proportion, soit

- ✚ 4 membres élus au sein du conseil Municipal
- ✚ 4 membres nommés par le Maire et désignés par le milieu associatif concerné.

L'élection doit s'effectuer à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il est rappelé que la disponibilité effective des candidats est souhaitable.

Une seule liste complète est présentée, elle sera constituée des Conseillers Municipaux suivants :

- ✚ Bérangère GILLE
- ✚ Nathalie PICHOT
- ✚ Jacqueline FUMOLEAU
- ✚ Christel MENANTEAU

Les membres procèdent au vote à bulletin secret, au scrutin de liste.

Premier tour – Résultat du vote : 26 votants

- Liste Bérangère GILLE 24
- Bulletins nuls 2

La liste Bérangère GILLE est élue :

- ✚ Bérangère GILLE
- ✚ Nathalie PICHOT
- ✚ Jacqueline FUMOLEAU
- ✚ Christel MENANTEAU

2/ Le Conseil portuaire du Port du Loiron

Monsieur le Maire indique que le port du Loiron est un port départemental concédé à la commune depuis 1987.

Un conseil portuaire est institué dans chaque port, présidé par Monsieur le Conseiller Général, il est chargé d'émettre un avis sur les affaires du port (délimitation, budget et comptes administratifs, tarifs d'usage...)

Conformément à l'article R 621-2 du code des ports maritimes, la composition du conseil portuaire inclut notamment des représentants de la collectivité. Il appartient de désigner :

Le concessionnaire

- + deux représentants titulaires et deux représentants suppléants

Le conseil municipal

- + un représentant titulaire et un représentant suppléant

Le personnel

- + un représentant titulaire et un représentant suppléant

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, pour représenter les concessionnaires en tant que :

Membres titulaires :

- + Monsieur Daniel VAILLEAU
- + Monsieur Jean-Pierre CARDIN

Membres suppléants :

- + Madame Pascale DAVID
- + Madame Hélène PIGEONNIER

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Municipal en tant que :

Membre titulaire :

- + Monsieur Gérard CEZARD

Membre suppléant :

- + Monsieur Marcel SYLVESTRE

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, pour représenter le Personnel Territorial en tant que :

Membre titulaire :

- + Madame Brigitte BAILLY

Membre suppléant :

- + Madame Laurence VERDON

3/ La Société des Pompes Funèbres Publiques des Communes associées La Rochelle-Ré-Aunis

Monsieur le Maire indique que la commune a adhéré à cet organisme créé en 2011, sous la forme de parts sociales.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner un délégué titulaire pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote. Le résultat du vote est :

Délégué titulaire :

- + Madame Bérangère GILLE 26 voix

4/ Le correspondant Défense

Monsieur le Maire informe de l'existence d'un réseau de correspondants Défense dans chaque commune destiné à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Il est en conséquence demandé au conseil municipal de désigner son correspondant Défense de la Commune.

Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur Alain MORISSET,

Le Conseil Municipal procède au vote. Le résultat du vote est :

Délégué titulaire :

✚ Monsieur Alain MORISSET 26 voix

5/ Le Conseil des écoles

Monsieur le Maire indique que le conseil des Ecoles est commun entre les deux entités (Maternelle et Elémentaire), deux représentants y siègent. En conséquence, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote. Le résultat du vote est :

Délégués titulaires :

✚ Monsieur Daniel VAILLEAU 26 voix

✚ Madame Catherine LEPESANT 26 voix

d/ Désignation des délégués représentant la Commune au sein des associations

1/ Angoul'Loisirs

Monsieur le Maire indique qu'Angoul'loisirs est une association de Jeunesse et d'Education Populaire ayant pour vocation de :

- ✚ Promouvoir, développer, encourager soutenir et accompagner les réflexions, les actions et les projets autour des enfants, des jeunes et des familles.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires :

Le Conseil Municipal procède au vote, le résultat du vote est :

Délégués titulaires :

✚ Madame Agnès FRIEDMANN 26 voix

✚ Madame Catherine LEPESANT 26 voix

2/ Comité de jumelage Angoulins/Panticosa

Monsieur le Maire indique que Le jumelage des deux communes a été officialisé en 2006 par une convention. Il a pour vocation de :

- Favoriser les échanges entre les deux communes dans tous les domaines (scolaires, sportifs et culturels)
- Mettre en œuvre des projets communs

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner deux délégués.

Le Conseil Municipal procède au vote. Le résultat du vote est :

Délégués titulaires

✚ Madame Agnès FRIEDMANN

✚ Madame Jacqueline FUMOLEAU

3/ Groupe de travail : Centre Aquatique

Monsieur le Maire indique que la gestion de l'activité du centre aquatique a été transférée en 2005 à la Commune de Chatellaillon-Plage. Une convention organise les relations entre les deux communes. Ce groupe de travail a vocation à formuler des avis préalablement aux décisions du conseil municipal sur le Centre Aquatique.

Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires pour y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote. Le résultat du vote est :

Délégués titulaires :

✚ Madame Catherine LEPESANT 26 voix
✚ Monsieur Marcel SYLVESTRE 26 voix

3 – Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire indique que dans la limite des taux maxima, le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux Elus municipaux.

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, est déterminé par référence à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon les barèmes indiqués ci-dessous :

(Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015 : 3 801,47 €)

Population municipale	Maire		Adjoints	
	Taux maximal (en % indice brut 1015)	Indemnité brute (montant au 01.04.2014)	Taux maximal (en % indice brut 1015)	Indemnité Brute (montant au 01.04.2014)
< 500	17	646,25	6,6	250,90
500 à 999	31	1 178,46	8,25	313,62
1 000 à 3499	43	1 634,63	16,5	627,24
3500 à 9999	55	2090,81	22	836,32
10 000 à 19 999	65	2 470,95	27,5	1 045,40
20 000 à 49 999	90	3 421,32	33	1 254,48
50 000 à 99 999	110	4 181,62	44	1 672,65
100 000 à 200 000	145	5 512,13	66	2 508,97

(Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction du Maire : dans la limite de l'enveloppe « Maire + Adjoints »)

Monsieur le Maire indique que les Conseillers municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction dans les Communes de moins de 100.000 habitants : le Conseil Municipal peut moduler, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, c'est-à-dire de l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice, l'attribution d'une indemnité à un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction du Maire (article L 2123-24-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales).

Sauf décision contraire du Conseil Municipal, une délibération unique peut être prévue pour la durée du mandat en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut 1015.

Le cinq avril dernier, le Conseil Municipal a élu huit adjoints titulaires d'une délégation de fonction et deux conseillers municipaux désignés ont également reçu une délégation de fonctions.


L'enveloppe globale représentant l'indemnité du Maire et celle des huit adjoints en exercice s'élève au 1^{er} avril 2014 à la somme de : **8.781,37 €**. (231 %)

Madame Marie-Hélène **NIVET** souligne que huit adjoints est un nombre supérieur à celui de l'ancienne équipe municipale et interroge Monsieur le Maire sur l'augmentation de l'enveloppe d'environ 10.000 € par an réservée aux indemnités ; se fera t'elle au détriment des équipements ou en majorant la fiscalité ? Monsieur le Maire répond que la fonction électorale d'Adjoints et de Délégués est bénévole et que ces indemnités sont fixées par la loi pour couvrir les charges de ceux et celles qui

s'engagent dans l'intérêt général. De plus, il considère que baisser les indemnités relève de la démagogie et du faux-semblant.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande un rappel du contenu des deux délégations et constate que même si l'enveloppe est identique, les deux délégués n'ont pas les mêmes responsabilités que les Adjoints. Monsieur le Maire précise la nature des délégations et souligne que leur engagement sera aussi important que celui d'adjoint, c'est la raison pour laquelle il est proposé une indemnité équivalente. Madame Hélène **PIGEONNIER** fait observer que les délégués ne sont pas Officier d'état-civil et de la Police Judiciaire. Monsieur le Maire répond que le Bureau Municipal (les Adjoints et les délégués) se réunit chaque semaine et qu'un partage des tâches de manière égalitaire a été mis en place ainsi que des permanences pour le week-end et jours fériés comme par le passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

 **DECIDE** de répartir les indemnités entre le Maire et les Elus titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

<i>Identité des Bénéficiaires</i>	<i>Taux en % indice brut 1015</i>
Maire : M. Daniel VAILLEAU	55
1er adjoint : Mme Bérangère GILLE	17,6
2é adjoint : M. Pascal OLIVO	17,6
3é adjoint : Mme Agnès FRIEDMANN	17,6
4é adjoint : M. Gérard CEZARD	17,6
5é adjoint : Mme Pascale DAVID	17,6
6é adjoint : Mme Catherine LEPESANT	17,6
7é adjoint : M. Nicolas BAIDARACHVILLY	17,6
8é adjoint : M. Jean-Pierre CARDIN	17,6
Conseiller délégué : M. Marcel SYLVESTRE	17,6
Conseiller délégué : M. James FLAESCH	17,6

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 5 ABSTENTION : 1

Cette décision relative au versement des indemnités de fonction entrera en vigueur à la date d'entrée en fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués soit le 5 avril 2014.

4/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à statuer sur la question de délégation du Conseil Municipal au Maire et donne lecture de treize propositions de délégations.

Après lecture, Madame Christelle **MENANTEAU** indique que pour la consultation annoncée ci-dessous, le montant de 90.000 € semble élevé et ne pas être en accord avec les intentions de concertation. Monsieur le Maire s'engage à en débattre en réunion de Conseil Municipal si un problème est rencontré.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir pour la durée du mandat, délégation du Conseil Municipal pour prendre un certain nombre de décisions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner délégation à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat afin de :
 1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 2. Procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget de l'année en cours, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
 3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant fixé au seuil de 90.000 € H.T.
 4. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de seuil de sinistre y afférentes dans la limite d'un montant fixé à 90.000 € H.T.
 5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
 6. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 7. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 8. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 9. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 10. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 11. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
 12. Donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 13. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **PREND NOTE QUE :**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles applicables aux délibérations des Conseillers Municipaux portant sur les mêmes objets. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

II – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que ce Conseil Municipal était long, dense et il remercie le public. Il souligne que comme cela avait été annoncé lors de la campagne, les commissions seront ouvertes à des personnes extérieures ; la mise en place d'une consultation est en cours de procédure sous la forme d'un appel à candidature, elle est examinée en Bureau de Municipalité.

Il indique que de nouvelles formes de dialogue avec les Angoulois seront développées dès la rentrée prochaine. Un temps de réflexion et de consultation est nécessaire. Pour l'instant, la poursuite du Flash'Infos et du Bulletin Municipal est maintenue. Une étude est menée par les commissions, associée aux souhaits des associations. Dans l'expectative d'autres formes de support, le premier Flash'Infos (4 pages) sera édité, il traduira l'esprit qui anime le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire communique le résultat de l'élection à l'instance intercommunale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et annonce sa nomination en tant que 6^{ème} Vice-Président. Il considère que c'est un poste important pour Angoulins au sein de l'intercommunalité. La délégation concerne l'université et l'enseignement supérieur.

Madame Hélène **PIGEONNIER** fait remarquer que la publication des procès-verbaux du Conseil Municipal n'est pas à jour sur le site internet d'Angoulins.

Tous les sujets étant épuisés, la réunion s'est levée à vingt-et-une heures dix.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Adjoint	
Pascal OLIVO	Adjoint	
Agnès FRIEDMANN	Adjoint	
Gérard CEZARD	Adjoint	
Pascale DAVID	Adjoint	
Catherine LEPESANT	Adjoint	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Adjoint	
Marcel SYLVESTRE	Conseiller Municipal délégué	
James FLAESCH	Conseiller Municipal délégué	
Jacqueline FUMOLEAU	Conseillère Municipale	
Alain MORISSET	Conseiller Municipal	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Agnès LOTRAM	Conseillère Municipale	
Pascal LAFFARGUE	Conseiller Municipal	
Philippe AUDAU	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Sophie BEAUCHAMPS	Conseillère Municipale/Secrétaire	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Marie-Hélène NIVET	Conseillère Municipale	
Denis BRIAND	Conseiller Municipal	
Béatrice LARREA	Conseillère Municipale	
Christel MENANTEAU	Conseillère Municipale	
Hélène PIGEONNIER	Conseillère Municipale	